

Bureau du 15 décembre 2003

Décision n° B-2003-1960

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Chemin Barthélémy - Aménagement de chaussée, création de trottoirs, d'îlots et d'un parc de stationnement de 25 places - Autorisation de signer un marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1426 en date du 23 juin 2003, le Bureau délibératif a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux d'aménagement de chaussée, de création de trottoirs, d'îlots et d'un parc de stationnement de 25 places, chemin Barthélémy à Charbonnières les Bains.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 5 décembre 2003, a classé premier le groupement d'entreprises Gerland-Mazza pour un montant de 284 592 € HT, soit 340 372,03 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

L'individualisation de l'autorisation de programme a été acceptée par la décision n° B-2003-1266 en date du 5 mai 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu ses décisions n° B-2003-1266 en date du 5 mai 2003 et n° B-2003-1426 en date du 23 juin 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 5 décembre 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché et tous les actes contractuels s'y référant pour l'aménagement de chaussée, la création de trottoirs, d'îlots et d'un parc de stationnement de 25 places sur le chemin Barthélémy à Charbonnières les Bains avec le groupement Gerland-Mazza pour un montant de 340 372,03 € TTC.

2° - Les dépenses à engager au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - opération 0802. Cette opération a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme selon la décision du Bureau n° B-2003-1266 en date du 5 mai 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,